



Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Laurence LAUNAY** intitulée « **Vers un diagnostic argumenté d'un trouble spécifique du langage écrit et le soin orthophonique des patients présentant un trouble spécifique ou non du langage écrit** ».

Information pratiques :

Dates : 11, 12 et 13 mai / 28, 29 et 30 août 2023

Horaires : 9h-12h30 / 14h-17h30

Nombre d'heures au total : 42 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 1000 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 1200 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 1200 Euros - 448 Euros soit 752 Euros).

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les recommandations de Bonne Pratique en Langage écrit
- Mettre en commun les arguments en faveur d'un trouble spécifique du langage écrit
- Proposer un arbre décisionnel pour soutenir l'argumentation du diagnostic
- Connaître les troubles neurodéveloppementaux comorbides
- Connaître toutes les épreuves du bilan du langage écrit
- Définir le soin en langage écrit
- Lister les données probantes et leurs ingrédients actifs
- Connaître le développement typique de la lecture et de l'expression écrite
- Obtenir l'adhésion de l'enfant dans sa prise en soin et viser son autonomie scolaire, sociale et professionnelle (EBP et HAS, 2015)
- Exposer les Recommandations de Bonne Pratique en Langage Ecrit (Leloup, 2022)
- Manipuler Manulex-infra (Lété et al, 2004)
- Acquérir et développer des outils d'intervention
- Accompagner et être partenaire avec les aidants
- Rendre le patient et son entourage expert

Objectifs opérationnels :

- Poser un diagnostic orthophonique adapté et spécifique
- Expliquer le diagnostic au patient et à ses proches
- Emettre des hypothèses et choisir les épreuves nécessaires à partir de l'arbre décisionnel « langage écrit version courte »

- Mettre en œuvre un projet thérapeutique qui s'appuie sur les données de la littérature récentes tout en prenant en compte les préférences et les attentes du patient

Supports techniques : Diaporama et support écrit pour les stagiaires

Moyens pédagogiques :

- Exposé théorique avec confrontation des connaissances des stagiaires
- Etudes de cas
- Présentation d'outils
- Confrontation des différentes expériences entre pairs
- Tours de table
- Quizz en ligne

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité
42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

...

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 10 mai 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)

